

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2023 à 19 HEURES

Présents : P. MURANO, N. FORNER, A. BOUCHET-GELIN, R. DONARD, C. PROST, J. CHOCHON-LATOUCHE, N. PERRIN, M. SEIGNEZ, JM. SOULIER, G. BERTHOZ, R. BUTHIOT, P. MOULART, F. TUPIN, JF BERARDINELLI.

Absente excusée : Z. HEMAIRIA (pouvoir à P. MURANO)

Le quorum est atteint, la séance est validée.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire présente Mme GALETTI Marie-Noëlle qui succédera au poste de Madame GARNIER

Ordre du jour

1) Autorisation d'ester en justice & choix d'un avocat

M. le Maire rappelle à l'assemblée le litige entre les locataires d'un logement communal et la commune propriétaire bailleur. Afin de pouvoir défendre les intérêts de la commune et permettre un dénouement de la situation avec toute sécurité juridique, sur proposition du Maire le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice en cas de besoin et confie cette mission à Maître J.P SCHMITT, avocat à DIJON, afin d'être conseillé au mieux dans les démarches de la commune propriétaire.

2) Réhabilitation salle des fêtes : dévolution lot N°4 « charpente et ossature bois - couverture bac acier zinguerie »

Le Maire rappelle que pour donner suite à plusieurs consultations qui ont été infructueuses, une relance a été faite par l'architecte afin d'obtenir une proposition pour les travaux du lot N°4 - charpente et ossature bois - couverture bac acier zinguerie »

L'entreprise CEM - 21560 COUTERNON a soumissionné avec une offre à 325.885,80 € TTC (estimation initiale 155.100,00 € TTC)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les travaux de couverture (lot N°4) à l'entreprise CEM et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tout autre document relatif à ce marché. Il est précisé qu'un délai de 2 mois doit être respecté avant le commencement des travaux, dans le cadre du contrôle de légalité et afin de s'assurer une sécurité juridique pour l'ensemble du marché.

3) Travaux Cellules commerciales La Grande Ferme

Les travaux nécessaires à la nouvelle distribution des cellules commerciales (TABAC PRESSE/ AUTO ECOLE/ FLEURISTE) sont estimés à :

- Raccordement électrique ENEDIS	709,20 € TTC
- Travaux de maçonnerie (murs/ouverture)	11.382,00 € TTC
- Travaux plomberie	4.079,09 € TTC
- Travaux électricité	9.523,70 € TTC
Soit un total de	25.693,99 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer les devis correspondants. Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2023.

Les difficultés rencontrées par le personnel du TABAC PRESSE pour les prestations « postales » sont évoquées.

4) Procédure révision P.L.U

M. le Maire donne connaissance des dernières informations reçues de la Directrice du Syndicat Mixte du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Dijonnais.

Celui-ci a procédé à l'analyse des points d'incompatibilité des PLU avec les orientations du SCOT.

Les conclusions de cette analyse de 2021 déterminent un projet de développement en tenant compte de :

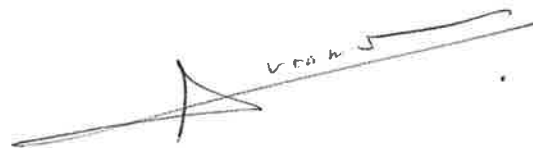
- Définir le potentiel de renouvellement urbain présent sur le territoire communal (Dents creuses, levée de vacances et réhabilitations) avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation
- Pour maîtriser la consommation d'espaces, les extensions devront correspondre à 70 % maximum de nouveaux logements
- Le SCOT demande la production de 20 % de logements abordables

Compte tenu des objectifs du SCOT actuel et de la prochaine révision de celui-ci qui devra être compatible avec les objectifs de sobriété foncière de la loi climat et résilience d'août 2021, il est prudent que la commune ne s'engage pas dans une démarche de révision du P.L.U avant que le SCOT ne soit révisé. Après débat, le Conseil Municipal décide d'ajourner la décision d'engagement de la Commune dans une procédure de révision du P.L.U.

Informations diverses

- Une publicité sera diffusée pour la location du logement communal 24 route de Dijon qui se libère ainsi que la cellule de l'Agence postale au 32 route de Dijon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. P. H.', written over a horizontal line.